

ACQUISITION DE TERRAIN - n° 788

Le Maire expose à l'assemblée que les propriétaires suivants ont donné leur accord pour la cession du terrain décrit ci-dessous, à la Ville de LUDRES :

M & Mme Roger PERROT lotissement Linel à LUDRES

M & Mme Gaston PERROT 34, rue Léon Blum à NEUVES-MAISONS,

concernant : Section X 403 lieudit "L'Embanie" 119 m², pré.

Le prix demandé est de 10 F. le m².

Cette acquisition est nécessaire pour constituer des réserves foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la parcelle cadastrée section X 403 lieudit "L'Embanie" d'une contenance de 119 m², sera acquise par la Ville de LUDRES au prix de 10 F. le m²,
- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cette acquisition et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY,
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 210 du budget primitif 1975,
- de solliciter de M. le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.